

-----***-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----***-----

AUTORITE DE REGULATION DES
MARCHES PUBLICS (ARMP)

-----***-----

Adresse postale : 08 BP 0791
Tel : +229 30 50 57/ 21 30 50 56
Adresse mail : contact@armp.bj
Site web: www.armp.bj

-----***-----

MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES
PUBLICS DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
MATERNEL ET PRIMAIRE (MEMP) AU TITRE DE
LA GESTION BUDGÉTAIRE 2023

**RAPPORT DEFINITIF DE LA MISSION D'AUDIT DE CONFORMITE ET DE
MATERIALITE**

Mission réalisée par le Groupement de Cabinets



Siège Social : Parcelle « k » Lot 210 Godomey quartier Wlaba, Commune d'Abomey Calavi, Bénin
Tél : (00229) 01 95 19 07 57 / (00229) 01 20 22 43 63 / **Email** : cabinetbelmag@gmail.com

&

0121324746 / 03BP 1678 Cotonou
everest@everest-expertises.com

Décembre 2025



i. Résumé exécutif

Le présent résumé exécutif synthétise les résultats clés issus de l'audit des marchés publics du **Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP)** pour l'exercice **2023**. L'analyse a été conduite selon la méthodologie définie dans le **Référentiel d'audit 2025**, en s'appuyant sur des grilles de vérification normées et des outils de mesure de la performance.

⇒ Volume de marchés analysés :

Au total, **vingt (20) marchés** ont été recensés pour un montant global de **neuf milliard cent quatre-vingt-sept millions six cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante (9 187 686 360) FCFA**. L'échantillon retenu pour l'audit comprend **dix (10) marchés**, soit **50%** du nombre total et **59,97 %** de la valeur totale, pour un montant cumulé de **cinq milliards quatre cent quatre-vingt-quatre millions huit cent-un mille cinq cent soixante-seize (5 484 801 576) FCFA**.

⇒ Complétude documentaire pour l'auditabilité des marchés :

L'analyse de la complétude documentaire pour l'auditabilité des marchés s'appuie sur la vérification des pièces obligatoires dont l'absence a d'incidence sur la conformité des procédures de passation et d'exécution du marché. Tous les **dix (10) marchés sélectionnés** ont été jugés **auditables** avec un taux moyen de disponibilité de pièces obligatoires de **100%**.

⇒ Résultats de conformité :

À l'issue des vérifications, les dix **(10) marchés** ont été déclarés **conformes**, représentant **100%** des marchés sélectionnés.

⇒ Tableau de synthèse des constats et appréciations globales :

N°	Domaine évalué	Niveau de conformité (%)	Opinion	Observations clés
1	Complétude des documents requis pour l'auditabilité de la procédure de passation et de l'exécution	100%	Très satisfaisant	.
2	Conformité de la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante	100%	Très satisfaisant	-
3	Conformité de la procédure de passation et de l'exécution	100%	Très satisfaisant	-

Source : Tableau de synthèse des constats et appréciations globales

⇒ **Recommandations clés :**

Suite à l'évaluation des différents domaines de la gestion des marchés publics, et compte tenu du niveau de conformité global jugé satisfaisant, les recommandations suivantes sont proposées afin de renforcer la performance et la qualité des procédures :

 Complétude des documents requis pour l'auditabilité de la procédure de passation et de l'exécution

Il est recommandé maintenir le renforcement du système de classement et d'archivage des documents relatifs aux marchés publics. Cela contribuera à garantir une traçabilité complète et à faciliter les audits futurs.

 Conformité de la planification, de l'organisation et du fonctionnement interne de l'Autorité Contractante

Il est conseillé de renforcer les capacités du personnel en matière de gestion des marchés publics. Par ailleurs, la mise en place d'un mécanisme d'évaluation régulière du fonctionnement interne permettrait d'identifier de manière proactive d'éventuelles améliorations, contribuant ainsi à l'efficacité et à la fiabilité du dispositif interne.

 Conformité de la procédure de passation et de l'exécution

Il est recommandé de maintenir en permanence la documentation systématique de toutes les étapes de la passation et de l'exécution des marchés afin de faciliter la disponibilité des documents et de faciliter des contrôles et audits futurs. Il faudra également veiller au respect des délais de passation et d'exécution des marchés.

ii. Difficultés rencontrées lors de la mission d'audit

Malgré la bonne collaboration de l'autorité contractante, la difficulté principale relevée est le délai très court imparti pour la réalisation de la mission vu le nombre de marchés à contrôler et les diligences à mettre en œuvre.

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET ACCRONYMES.....	4
1. Introduction	6
2. Cadre Juridique et Normatif de Référence	7
3. Objectifs assignés à la mission d’audit.....	8
3.1 Objectif général de la mission	8
3.2 Objectifs spécifiques de la mission	8
4. Méthodologie de l’audit et outils d’évaluation utilisés	9
4.1 Méthodologie de l’audit de conformité et de matérialité.....	9
4.2 Outils d’évaluation utilisés	12
5. Présentation des Données Globales des Marchés et des Modes de Passation.....	14
5.1 Présentation des Données Globales des Marchés.....	14
5.2 Répartition des marchés selon les modes de passation	14
6. Respect des procédures de passation des marchés publics.....	15
6.1 Évaluation de la planification, de la mise en place, de l’organisation et du fonctionnement de l’Autorité Contractante en matière de marchés publics	15
6.1.1. <i>Vérification de l’existence des documents obligatoires requis pour la planification, la mise en place, l’organisation et le fonctionnement de l’Autorité Contractante en matière de marchés publics.....</i>	<i>15</i>
6.1.2. <i>Analyse de la mise en place, de l’organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle de l’Autorité Contractante</i>	<i>17</i>
6.1.3. <i>Vérification de la conformité du plan de passation des marchés (PPM) de l’Autorité Contractante et de ses éventuelles révisions successives.....</i>	<i>17</i>
6.2 Évaluation de la procédure de passation des marchés sélectionnés	18
6.2.1. <i>Échantillonnage des marchés à auditer</i>	<i>18</i>
6.2.1. <i>Auditabilité des marchés sélectionnés dans la procédure de passation</i>	<i>19</i>
6.2.2. <i>Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables.....</i>	<i>21</i>
6.3 Évaluation de la procédure d’exécution des marchés sélectionnés	34
6.2.3. <i>Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l’exécution des marchés sélectionnés</i>	<i>34</i>
6.2.4. <i>Évaluation du respect des délais d’exécution des marchés sélectionnés</i>	<i>35</i>
6.2.5. <i>Appréciation finale de la gestion administrative et technique d’exécution</i>	<i>37</i>
6.2.6. <i>Commentaire de l’autorité contractante (sur la conformité de la gestion administrative, technique et du respect des délais d’exécution des marchés sélectionnés).....</i>	<i>39</i>
6.2.7. <i>Vérification de la conformité de la gestion administrative particulière de l’exécution des marchés</i>	<i>39</i>
6.4 Appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d’exécution.....	40
6.5 - Vérification de la mise en œuvre des recommandations des missions d’audit précédentes.....	42
6.6 Vérification de la mise en œuvre des décisions de l’ARMP pour les marchés ayant fait l’objet de recours	42
6.7 Vérification de la matérialité des marchés sélectionnés et, le cas échéant, d’autres marchés désignés	43
7. CONCLUSION	45
8. ANNEXES	46

ABREVIATIONS ET ACCRONYMES

AC	Autorité Contractante
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
AOF	Attributions, Organisation et Fonctionnement
AP	Absence de preuve
AMI	Avis à Manifestation d’Intérêt
APCMP	Avis Public à Candidature de Marchés Publics
AOO	Appel d’Offres Ouvert
AOR	Appel d’Offres Restreint
AOON	Appel d’Offre Ouvert National
AOOI	Appel d’Offre Ouvert International
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
COE	Commission d’Ouverture et d’Evaluation/Comité d’Ouverture et d’Evaluation
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DCMP	Délégué du Contrôle des Marchés Publics
DDCMP	Direction Départementale du Contrôle des Marchés Publics
DAO	Dossier d’Appel d’Offres
DAC	Dossier d’Appel à Concurrence
DC	Demande de Cotation
DRP	Demande de Renseignements et de Prix
DP	Demande de Propositions
ED	Entente Directe
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
PTF	Partenaire Technique et Financier
PPMP	Plan de Passation des Marchés Publics
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-Verbal
SPMP	Secrétariat Permanent des Marchés Publics
SPM	Spécialiste en Passation des Marchés
TdR	Termes de Référence

LETTRE INTRODUCTIVE

Abomey-Calavi, le 30 décembre 2025

N° 0031A /2025/BELMAG Sarl/DG/ DT/CDAF/SPM/AD**A****Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics**Cotonou – BENIN

Objet : Mission d'audit indépendant des marchés publics passés au titre de la gestion budgétaire 2023 -
**Dépôt du rapport définitif de la mission du Ministère des Enseignements Maternel et
Primaire (MEMP)**

Monsieur le Président,

Dans le cadre du contrat de prestation n°2039/PR/ARMP/PRMP/S-PRMP du 27/10/2025 qui nous a été confié par votre Autorité, nous avons réalisé la mission d'audit technique indépendant des marchés publics au titre de la gestion budgétaire de l'année 2023. Cette mission s'inscrit pleinement dans le cadre de la **loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 relative aux marchés publics et de ses décrets d'application**, qui définissent les règles de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics au Bénin, et qui visent à garantir la transparence, l'efficacité et la régularité dans la gestion des fonds publics.

L'objectif principal de cette mission était d'évaluer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, d'identifier les points forts et les insuffisances, et de formuler des recommandations concrètes susceptibles d'améliorer la performance et la fiabilité du dispositif de gestion des marchés publics.

Le présent rapport présente les travaux effectués au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), les observations relevées ainsi que les recommandations formulées afin de fournir à votre autorité des éléments objectifs pour renforcer les mécanismes de contrôle et soutenir la mise en œuvre d'actions correctives lorsque cela est nécessaire.

Nous espérons que ce rapport contribuera significativement à renforcer la qualité de la gestion des marchés publics au Bénin et à soutenir vos efforts pour instaurer une culture de conformité, de responsabilité et de transparence dans la gestion des fonds publics, conformément aux exigences de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020.

Tout en vous souhaitant une très bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

**Elvire AGBASSAGAN***Juriste, Spécialiste en Passation des
Marchés Publics*

1. Introduction

Dans le cadre du suivi et du contrôle de la régularité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics au titre de l'exercice 2023, et en vue d'apprécier la conformité desdites procédures au regard des exigences du cadre réglementaire national et du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, la présente mission d'audit a été conduite au sein du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP). Cet audit s'inscrit dans la volonté d'assurer une gestion transparente, conforme à la réglementation en vigueur, et orientée vers la performance de la commande publique.

Le présent rapport présente la substance des travaux d'audit auprès du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire. Il sera articulé en 08 rubriques : (i) : Introduction ; (ii) : Cadre Juridique et Normatif de Référence (iii) : Objectifs assignés à la mission ; (iv) Méthodologie de l'audit et outils d'évaluation utilisés ; (v) : Présentation des données Globales des Marchés et des Modes de Passation ; (vi) : Respect des procédures de passation des marchés publics ; (vii) : Conclusion et (viii) : Annexes.

2. Cadre Juridique et Normatif de Référence

Le cadre légal et réglementaire des marchés publics applicable aux marchés sous revue au niveau du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) et regroupe toute une série de dispositions juridiques à valeur législative et réglementaire en vigueur au moment de la conduite des différents processus contractuels par l'Autorité Contractante.

Comme proposé dans son approche méthodologique, la mission de revue a commencé par une revue documentaire, notamment du cadre juridique applicable, dont les documents ont été utilisés pour évaluer les marchés passés en revue.

Il ressort de cette analyse que, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le texte en vigueur et applicable aux marchés publics au Bénin est la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Cette loi fixe les règles générales relatives à la passation, à l'exécution, au contrôle et à la régulation des marchés publics, tout en précisant le rôle et les attributions des différents acteurs du système. Ce cadre législatif est complété par onze décrets d'application du 23 décembre 2020 de ladite loi, qui précisent les modalités pratiques de mise en œuvre des dispositions du Code, notamment en matière de développement du cadre institutionnel de la passation, de contrôle et de la régulation des marchés publics, de planification, de procédure, de gestion contractuelle et de contrôle.

Du point de vue normatif, la mission de revue s'est également appuyée sur :

- le référentiel d'audit ARMP 2025 ;
- les décisions rendues par l'ARMP ;
- Les outils type élaborés par l'ARMP qui servent de documents d'appui pour la mise en œuvre des exigences légales et qui fournissent des orientations techniques précises à l'intention des autorités contractantes et autres acteurs de la commande publique ;
- les manuels de procédures de passation et de contrôle des marchés publics.

Par ailleurs, les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF) qui introduisent des dispositions spécifiques, notamment en ce qui concerne les règles de passation, de sélection ou d'exécution des marchés financés sur ressources extérieures ont également servi de base pour les vérifications nécessaires. Ces exigences sont prises en compte pour garantir la conformité des procédures mises en œuvre dans le cadre de ces financements.

En conclusion, pour le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), la revue de conformité des marchés échantillonnés a été faite sur la base des dispositions des textes juridiques cités ci-dessus.

3. Objectifs assignés à la mission d'audit

3.1 Objectif général de la mission

L'objectif général de la mission est de réaliser l'audit technique indépendant pour apprécier la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics des exercices budgétaires 2023, au regard des exigences du cadre réglementaire national, en se référant rigoureusement au Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

3.2 Objectifs spécifiques de la mission

Dans la logique des TdRs et du référentiel, la mission aura de façon spécifique à :

- Vérifier la disponibilité et la complétude des documents requis pour l'audit (auditabilité des marchés) ;
- Vérifier l'existence et l'utilisation des outils de traçabilité documentaire (registres obligatoires, archivage, etc.) ;
- Vérifier la conformité des procédures de passation des marchés publics (de la planification à l'attribution) à la réglementation en vigueur ;
- Évaluer l'efficacité des contrôles existants relatifs à la planification, à la passation et à l'exécution des marchés, y compris les processus de validation par les organes de contrôle compétents (CCMP/DNCMP, etc.) et d'approbation ;
- Apprécier la conformité de l'exécution administrative, financière et technique des marchés sélectionnés, notamment en ce qui concerne les avenants, le règlement financier et le respect des délais d'exécution ;
- Vérifier l'application effective des décisions de l'ARMP, le cas échéant ;
- Apprécier le respect des délais de passation et d'exécution des marchés ;
- Identifier d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêt, notamment à travers l'indice d'alerte défini dans le Référentiel ;
- Vérifier l'existence d'éventuels indices de fractionnement des marchés en vue de contourner les seuils réglementaires de procédure ;
- Évaluer la performance globale des autorités contractantes auditées, les classer selon les grilles d'appréciation du Référentiel et établir une cartographie des risques ;
- Évaluer la prise en compte des recommandations formulées lors des audits précédents ;
- Formuler des recommandations concrètes.

4. Méthodologie de l'audit et outils d'évaluation utilisés

4.1 Méthodologie de l'audit de conformité et de matérialité

Pour la conduite de la mission d'audit de conformité et de matérialité, la démarche méthodologique a été essentiellement basée sur :

- ✚ les précisions des termes de référence qui nous sont soumises ;
- ✚ le référentiel d'audit ARMP 2025.
- ✚ la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 et ses décrets d'application ;
- ✚ les manuels de procédures de passation et de contrôle des marchés publics de l'ARMP.

De plus, la démarche s'est appuyée sur des techniques visant à identifier et évaluer les risques liés aux marchés publics, tout en veillant au respect des éléments suivants :

- ✓ Respect des normes édictées dans les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF) véhiculant des dispositions spécifiques concernant les règles de passation, de sélection ou d'exécution des marchés financés sur ressources extérieures
- ✓ Respect des phases d'exécution prévues ;
- ✓ Respect des bonnes pratiques comme la tenue des réunions de cadrage, de clôture et de débriefing de la mission en présence du commanditaire ;
- ✓ Vérification de la conformité physique des travaux avec les PV de réception provisoire et définitive.

Pour y parvenir, la mission a été réalisée essentiellement en trois grandes phases :

- ❖ l'analyse des données globales des marchés et des modes de passation retenus par les autorités contractantes ;
- ❖ l'évaluation de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés, permettant d'identifier les écarts et les bonnes pratiques ;
- ❖ la synthèse des résultats pour formuler des recommandations opérationnelles.

1ère phase : l'analyse des données globales des marchés et des modes de passation retenus par les autorités contractantes.

Elle est subdivisée en deux (02) sous phases :

Sous phase 1 : Réunion de cadrage

Une réunion de cadrage a été organisée au démarrage de la mission et dès réception de l'ordre de service pour clarifier les objectifs, le périmètre, les attentes, les contraintes, et les modalités de déroulement de la mission d'audit. Elle a aussi permis de valider la compréhension commune des enjeux et un accord a été trouvé sur les conditions pratiques de la réalisation de la mission.

Sous phase 2 : Collecte des données et revue documentaire

Ici la mission a procédé à la collecte de la liste de tous les marchés passés par l'autorité contractante au cours de l'année sous revue. Elle a ensuite fait la demande de la mise à disposition de tous les documents nécessaires relatifs aux marchés et précisés aux annexes A1, A2 et A3 du référentiel de l'audit. Après l'étape de collecte, les données globales relatives aux marchés passés par l'autorité contractante au cours de l'année audité ont été structurées en distinguant les marchés selon les modes de passation utilisés et la nature des marchés afin de pouvoir mettre en évidence la fréquence d'utilisation des modes de passation ; d'identifier un éventuel recours excessif ou injustifié à des procédures non concurrentielles ; de vérifier l'adéquation entre le type de marché et la procédure utilisée.

2^{ème} phase : évaluation de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés, permettant d'identifier les écarts et les bonnes pratiques

Cette deuxième phase sera en trois (03) sous-phases

Sous-phase 1 : Évaluation de la planification, de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics

Il s'agit ici d'abord d'apprécier la capacité organisationnelle de l'autorité contractante à planifier et encadrer la gestion des marchés publics. La mission s'est donc focalisée d'abord sur l'analyse de la structuration des organes intervenant dans la chaîne de passation, leur mode de fonctionnement, et la qualité de la planification des acquisitions avant de se pencher sur la régularité des opérations conduites depuis la préparation des dossiers jusqu'à l'attribution des marchés audités, conformément aux dispositions de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'application.

Sous-phase 2 : Évaluation de la procédure de passation des marchés sélectionnés

Cette 2^{ème} sous phase se basera sur :

- l'échantillonnage retenu constitué de manière à être représentatif des marchés passés par l'autorité contractante, avec une sélection portant sur au moins 50 % du nombre total des marchés passés
- la disponibilité des pièces justificatives ;
- l'auditabilité des marchés ;
- l'appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditable étape par étape conformément à la réglementation avant la formulation des conclusions et le recueil des commentaires de l'AC audité.

Sous-phase 3 : Évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés

Cette sous phase permettra à la mission d'évaluer la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés. Elle se fera à travers les étapes ci-après :

- la vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution ;
- l'évaluation du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés ;
- l'appréciation finale de la gestion administrative, technique et des délais d'exécution ;

- l'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier.

3^{ème} phase : synthèse des résultats pour formuler des recommandations opérationnelles

Cette phase se déroulera aussi en six (06) sous-phases étapes

Sous-phase 1 : Appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution.

A ce niveau, il est procédé à la consolidation des résultats obtenus à l'issue de l'analyse des marchés sélectionnés afin de porter une opinion globale sur la régularité de chaque marché après analyse de la procédure de passation et évaluation de la procédure d'exécution des marchés.

Sous-phase 2 : Vérification de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes

À cette phase, la mission apprécie la capacité de l'autorité contractante à intégrer les recommandations issues des audits antérieurs dans une démarche d'amélioration continue de la gestion des marchés publics.

Sous-phase 3 : Vérification de la mise en œuvre des décisions de l'ARMP pour les marchés ayant fait l'objet de recours

Ce contrôle permet à la mission d'apprécier le degré de soumission effective des acteurs aux mécanismes de régulation du secteur et de voir l'efficacité du processus de gestion des plaintes dans la commande publique.

Sous-phase 4 : Vérification de la matérialité des marchés sélectionnés et, le cas échéant, d'autres marchés désignés

À ce niveau, la mission vérifie la qualité technique et les quantités livrées, la localisation effective des prestations, la conformité physique ou fonctionnelle, la présence de bénéficiaires ou d'utilisateurs finaux, les éventuelles non-conformités visibles ou déclarées.

Sous-phase 5 : Élaboration des rapports et prise en compte des observations éventuelles des autorités contractantes et de l'ARMP

A cette étape, la mission :

- procède à la production du Rapport d'audit individuel rédigé selon le canevas annexé au Référentiel d'audit ;
- elle recueille les contre-observations ou commentaires des AC et les intégrera ;
- procède à la production du rapport de synthèse consolidée de toutes les autorités contractantes auditées, rédigé selon le canevas annexé au Référentiel d'audit ;
- établit les fichiers Excel normés dûment remplis (grille de vérification de conformité, de matérialité, délais, collusion, etc.) ;
- élabore un résumé exécutif pour le rapport individuel

Sous-phase 6 : Restitution du rapport provisoire en atelier national de validation et finalisation

La mission a préparé une présentation (PowerPoint) du rapport synthèse consolidée après amendement par l'ARMP et en a fait sa présentation au cours d'un atelier de validation. Elle a intégré toutes les corrections.

4.2 Outils d'évaluation utilisés

La mission a utilisé **des grilles de vérification de conformité en version Excel automatisées** qui sont des outils normatifs essentiels pour nous guider dans l'évaluation des différentes étapes de la passation et de l'exécution des marchés publics. Elles couvrent notamment :

- la planification, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité contractante ;
- la passation des marchés : élaboration du DAO, publicité, évaluation des offres, attribution ;
- l'exécution des marchés : gestion administrative, technique, suivi des délais, modifications contractuelles et autres incidents de l'exécution.

Pour chaque grille de vérification de conformité, des formules ont été intégrées pour permettre à la mission de compter automatiquement le nombre de critères par modalité ; de calculer le pourcentage de chaque modalité d'appréciation (Respecté, Partiellement respecté, Non respecté) ; et de générer la note pondérée globale. Cela nous permettra à la mission de fournir une synthèse claire et chiffrée pour appuyer l'opinion finale de l'auditeur.

En complément des grilles de vérification de conformité, et d'appréciation standardisée, la mission a conçu des feuilles Excel spécifiques pour certaines étapes critiques du processus, notamment l'évaluation du **respect des délais de passation** et d'**exécution** des marchés publics.

Pour garantir l'uniformité des opinions formulées, la mission a utilisé des grilles d'appréciation standardisées de quatre types définis comme suit :

1. **Grille d'appréciation de la disponibilité des pièces obligatoires** : Cette grille s'applique à l'évaluation de la complétude des dossiers de passation et d'exécution. Elle se présente comme suit.

Pourcentage d'absence des pièces (X)	Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires
$X \leq 10 \%$	Très satisfaisante
$10 \% < X \leq 20 \%$	Satisfaisante
$20 \% < X \leq 40 \%$	Moyenne
$40 \% < X \leq 60 \%$	Faible
$60 \% < X \leq 80 \%$	Insatisfaisante
$X > 80 \%$	Très insatisfaisante

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

2. **Grille d'appréciation de la performance des étapes de la procédure** : Cette grille permet l'appréciation de la conformité d'un marché, en tenant compte des différentes étapes telles que la planification, l'attribution, l'exécution, etc. Cette grille est présentée ci-dessous :

Pourcentage de conformité (X)	Opinion sur la performance de l'étape
$90 \% < X \leq 100 \%$	Très satisfaisante

80 % < X ≤ 90 %	Satisfaisante
60 % < X ≤ 80 %	Moyenne
X < 60 %	Insatisfaisante

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

3. **Grille d'évaluation de l'auditabilité** : cette grille permet de déterminer si un marché est suffisamment documenté pour faire l'objet d'un audit. Elle s'appuie sur le taux d'incomplétude des pièces obligatoires attendues (justificatifs administratifs, techniques et contractuels). Cette grille est résumée dans le tableau ci-dessous :

Taux d'incomplétude (X)	Auditabilité du marché
X ≤ 20 %	Marché auditable (OK)
X > 20 %	Marché non auditable (KO)

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

4. **Grille d'interprétation de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation** : Cette grille permet d'interpréter le niveau d'alerte d'indices éventuels de collusion identifiées dans la procédure de passation des marchés. Cette grille est présentée dans le tableau ci-dessous :

Indice d'alerte (X)	Niveau d'alerte / Opinion de l'auditeur
0 % ≤ X < 30 %	Présence d'indices faibles ou isolés
30 % ≤ X < 60 %	Présence d'indices modérés
60 % ≤ X ≤ 100 %	Présence d'indices nombreux ou récurrents

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

5. **Grille d'interprétation de la présence de conflit d'intérêt dans la procédure de passation** : Cette grille permet d'interpréter le niveau d'alerte de conflit d'intérêt éventuels identifiés dans la procédure de passation des marchés. Cette grille est exposée dans le tableau ci-dessous :

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
0 % ≤ X < 30 %	Absence d'indices de conflit d'intérêt
30 % ≤ X < 60 %	Présence d'indices modérés – situation à surveiller
60 % ≤ X ≤ 100 %	Présence d'indices sérieux de conflit d'intérêt – vigilance requise

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

6. **Grille d'analyse des écarts en cas de non-conformité** : En cas de non-conformité, les écarts à l'aide de l'échelle qualitative ci-dessous :

Niveau d'écart	Description	Impact sur la conformité
Mineur	Écart peu significatif, n'affecte pas la conformité globale	Faible
Modéré	Écart nécessitant une correction mais n'entravant pas significativement le processus	Moyen
Majeur	Écart significatif compromettant la conformité des procédures de passation des marchés	Élevé

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

5. Présentation des Données Globales des Marchés et des Modes de Passation

5.1 Présentation des Données Globales des Marchés

Au cours de l'exercice 2023, le **Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP)** a procédé à la passation de **20 marchés** publics, pour un montant total de **9 187 686 360 FCFA** hors taxes. Les données ont été recueillies à partir des documents transmis par l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit.

5.2 Répartition des marchés selon les modes de passation

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, l'autorité contractante a eu recours à plusieurs modes de passation, dont notamment : Appel d'Offres Ouvert National (AOON), Demande de Renseignement et de Prix (DRP), Demande de Cotation (DC) et Entente Directe (ED).

La répartition des marchés selon les modes de passation est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau n°1 : Répartition des marchés selon les modes de passation

N°	Modes de Passation	2023			
		Nombre de marchés	Taux (%) par rapport au nombre total	Montant	Taux (%) par rapport au montant total
1	Appel d'offres ouvert national	04	20	140 862 862	1,54
2	Demande de cotation	02	10	18 252 570	0,20
3	Demande de renseignement	06	30	165 336 378	1,80
4	ED (Autorisée en conseil des Ministres)	03	15	1 895 702 650	20,63
	ED (Autorisée par la DNCMP)	05	25	6 967 531 900	75,83
	TOTAL	20	100%	9 187 686 360	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A0)

Les marchés exécutés au cours de l'année audité couvrent plusieurs types de prestations. La répartition par nature est présentée ci-dessous :

Tableau n°2 : Répartition des marchés selon la nature des prestations

N°	Nature des prestations	2023			
		Nombre de marchés	Taux (%) par rapport au nombre total	Montant	Taux (%) par rapport au montant total
1	Travaux	04	20	120 793 464	1,31
2	Fournitures	12	60	8 783 772 146	95,60
3	Services	03	15	70 720 750	0,77
4	Prestations intellectuelles	01	05	212 400 000	2,31
	TOTAL	20	100%	9 187 686 360	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A0)

La liste des marchés ainsi échantillonnés au niveau de l'Autorité contractante a également été soumise au commanditaire et validée avant le début d'exécution de la mission. Une fois l'échantillon de marchés publics validé, le groupement de cabinets a sollicité de la part de l'ARMP d'informer l'autorité contractante à auditer notamment le **Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP)** et de l'instruire afin d'apprêter toute la documentation relative aux marchés sélectionnés ainsi que les salles devant accueillir les auditeurs. La documentation qui leur a été demandée d'apprêter figure en annexe 3 du présent rapport.

6. Respect des procédures de passation des marchés publics

La présente section vise à évaluer, d'une part, la capacité organisationnelle de l'autorité contractante à planifier et encadrer la gestion des marchés publics, et d'autre part, la conformité des procédures de passation effectivement mises en œuvre sur les marchés sélectionnés.

Conformément au référentiel, la mission de revue a mis en œuvre sept (07) grands pôles de diligences dont la synthèse se présente ainsi qui suit :

6.1 Évaluation de la planification, de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics

Conformément aux dispositions des articles 10, 11, 15 et 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin et à celles contenues dans les décrets n°2020-596, n°2020-597 et n°2020-599 du 23 décembre 2020, les Autorités Contractantes sont tenues de mettre en place les organes de passation et de contrôle des marchés publics.

Cette revue a permis de noter d'une part une appréciation de l'existence réelle des documents obligations entrant dans le cadre de la planification et de l'organisation des marchés publics, et d'autre part la mise en place effective ainsi que le fonctionnement des organes de passation et de contrôle instaurés par la réglementation.

6.1.1. *Vérification de l'existence des documents obligatoires requis pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics*

L'évaluation de la disponibilité des pièces obligatoires requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante en matière de marchés publics a été réalisée à partir de l'examen des documents transmis par la PRMP.

Les résultats obtenus pour la période sous revue sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°3 : Évaluation de la disponibilité des pièces obligatoires requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne

N°	Pièces attendues	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Acte de nomination des membres de la CCMP (art 3 décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)	1	1	0
2	Acte de nomination du Chef CCMP (art 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020)	1	1	0
3	Acte portant AOF de la CCMP (Décret N°2020-597 du 23 Décembre 2020) et Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	1	1	0
4	Acte de nomination de la PRMP (Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
5	Acte portant AOF de la PRMP (Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	1	1	0
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP (art 7 & art 8 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020).	1	1	0
7	Acte portant AOF du SP-PRMP (art 8 du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	1	1	0
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	1	1	0
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
14	Registre spécial de dépôt des offres (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
15	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	4	4	0
16	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	4	4	0
	Taux moyen d'absence	22	22	0

DG= Degré de gravité liée à l'absence de la pièce ; NCF : Pièce dont l'absence a une incidence sur la procédure de passation ; NSF : Pièce dont l'absence est sans incidence sur la procédure de passation
(0 = absence de la pièce / 1 = présence de la pièce / (N/A) = Non Applicable)

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux d'absence de **0%**, la disponibilité des pièces obligatoires est **Très satisfaisante**.

6.1.2. Analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle de l'Autorité Contractante

L'évaluation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics de l'autorité contractante a été conduite à partir de l'examen des documents collectés auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) et de leur analyse, selon la grille de vérification de conformité définie au niveau de la méthodologie et outils.

Les résultats obtenus sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau n°4 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics

Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	100%
100%	0%	0%	

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A4)

Opinion de l'auditeur :

Avec un **taux de 100%**, la conformité de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de gestion des marchés publics est jugée **Très satisfaisante**.

6.1.3. Vérification de la conformité du plan de passation des marchés (PPM) de l'Autorité Contractante et de ses éventuelles révisions successives

L'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) de l'autorité contractante aux exigences réglementaires en vigueur, ainsi que de ses révisions successives, a été conduite à partir de l'examen des documents transmis. Cette évaluation a été réalisée conformément la grille de vérification de conformité prévue à cet effet.

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n°5 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	100%
100%	0%	0%	

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A5)

Opinion de l'auditeur :

Avec un **taux de conformité de 100 %**, la conformité du PPM de l'autorité contractante est jugée « **très satisfaisante** ».

L'évaluation de cette diligence, au regard du cadre institutionnel et organisationnel existant régissant les marchés passés par l'autorité contractante est respectée.

6.2 Évaluation de la procédure de passation des marchés sélectionnés

Conformément aux exigences contractuelles, la mission de revue a procédé à l'évaluation de la conformité des marchés publics en se basant sur l'analyse des procédures de passation mises en œuvre pour un échantillon de marchés sélectionnés.

Cet examen aborde plusieurs dimensions que sont :

- l'échantillonnage retenu défini selon des critères de représentativité ;
- la disponibilité des pièces justificatives ;
- l'auditabilité des marchés ;
- l'analyse détaillée des procédures appliquées, à travers les axes définis dans le référentiel.

6.2.1. Échantillonnage des marchés à auditer

Tableau n°6 : Répartition des marchés sélectionnés dans l'échantillon

Modes de passation	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
Appel d'offres ouvert national	03	111 737 848
Demande de cotation	01	9 870 700
Demande de renseignement	02	84 444 028
Entente direct (Autorisée par la DNCMP)	01	23 688 000
Entente directe (Autorisée par le Conseil des Ministres)	03	5 255 061 000
Total sélectionné (a)	10	5 484 801 576
Total des marchés passés (b)	20	9 187 686 360
% (a/b)	50	59,69

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A0)

Conformément aux principes méthodologiques définis dans le référentiel national d'audit des marchés publics, un échantillon représentatif a été constitué en vue d'évaluer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, ainsi que de vérifier, dans la mesure du possible, la matérialité des prestations réalisées.

Cet échantillonnage a été élaboré à partir des marchés publics recensés au niveau du Centre Hospitalier Universitaire Départemental Ouémé Plateau au titre de la période auditée, sur la base des critères de représentativité prévus par le référentiel, à savoir : **au moins 50 % en nombre ou 60 % en valeur** des marchés passés.

Afin de garantir une couverture pertinente des risques et de tenir compte du profil des marchés analysés, **les deux (02) critères ont été retenus**. En effet, dans le cas présent, l'analyse de la structure des marchés met en évidence à la fois :

- une prépondérance de marchés de faible à moyen montant, répartis sur une large variété de procédures ;

- une concentration budgétaire importante sur un nombre restreint de marchés de grande valeur, notamment dans les segments de travaux ou d'investissements.

Cette démarche a conduit à la sélection de dix (**10**) marchés publics, représentant une valeur globale de **cinq milliard quatre cent quatre-vingt-quatre millions huit cent un mille cinq cent soixante-seize (1 484 801 576)** francs CFA hors taxes. L'échantillon ainsi constitué correspond à un taux de représentativité de **50%** en nombre de marchés et d'environ **59%** en valeur, par rapport à l'ensemble des marchés passés au cours de la période auditée.

À la suite de la constitution de l'échantillon, une collaboration a été engagée avec la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du MEMP, en vue de collecter les documents afférents aux marchés sélectionnés. Cette phase a également permis d'examiner les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement global du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle a priori des marchés, ainsi qu'à la disponibilité documentaire.

L'échantillon ainsi validé, appuyé par les pièces justificatives obtenues, constitue la base d'analyse utilisée pour l'évaluation de la conformité des procédures auditées et la vérification, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

6.2.1. Audibilité des marchés sélectionnés dans la procédure de passation

La mission a évalué l'audibilité de chaque marché sélectionné à partir des résultats de la vérification documentaire, en se concentrant sur les pièces dont l'absence a une incidence directe sur la régularité de la procédure.

Les résultats de cette évaluation sont exposés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°7 : Auditabilité des marchés sélectionnés

Liste des pièces dont l'absence à hauteur des 20% entraine la non auditabilité du marché	F_DPAF_74938	F_JP6_74942	T_JP6_74927	F_DPAF_74947	F_DPAF_74947	F_DPAF_74947	T_JP6_74926	T_JP6_74926	F_DPAF_83976	PI_DPAF_74929
Total des pièces obtenues (A)	26	14	34	21	21	21	35	34	28	19
Total des pièces attendues (B)	26	14	34	21	21	21	35	34	28	19
(B-A)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux d'incomplétude lié à l'auditabilité du marché (1-A/B)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Seuil d'acceptabilité	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Conclusion sur l'auditabilité du marché	<u>OK</u>	<u>OK</u>	<u>OK</u>	<u>OK</u>	<u>OK</u>	<u>OK</u>	<u>OK</u>	<u>OK</u>	<u>OK</u>	<u>OK</u>

Source : Données issues des travaux d’audit (base Excel feuille A2 et Auditabilité)



Le tableau ci-dessus présente en détail la disponibilité des documents obligatoires par marché sélectionné et permet d'évaluer leur impact sur l'auditabilité de chaque marché. Afin d'obtenir une vue d'ensemble des résultats, le tableau (synthèse) ci-dessous regroupe les marchés selon leur statut d'auditabilité et de conformité.

Tableau n°8 : Répartition des marchés selon leur statut d'auditabilité et de conformité

	Marchés non auditables (1)	Marchés auditables (2)	Marchés sélectionnés (3=1+2)
Nombre	0	10	10
%	0%	100%	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Auditabilité)

Opinion de l'auditeur :

Au regard du tableau ci-dessus, les dix (10) marchés sélectionnés ont été jugés auditables. En effet, pour les dix (10) marchés auditables, le taux d'incomplétude lié aux pièces indispensables est de 0%. Ainsi, ces marchés présentent un niveau de complétude documentaire jugé **très satisfaisante**, permettant la réalisation de l'audit conformément aux exigences méthodologiques de l'ARMP.

6.2.2. Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables

La présente section porte sur l'appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés déclarés auditables. Elle vise à examiner de manière structurée et séquentielle le respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux différentes étapes des procédures de passation des marchés publics. L'analyse est conduite étape par étape en tenant compte du type de marché concerné (travaux, fournitures, prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé (AOO, AMI-DP, DC ; DRP, ED).

Conformément au référentiel d'audit, l'appréciation de chaque étape repose sur les modalités suivantes : respecté ; partiellement respecté ; non respecté ; et non applicable (le cas échéant).

Les résultats de cette appréciation sont présentés à travers des sous-sections distinctes, chacune consacrée à la vérification des aspects suivants :

- la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner ;
- la conformité des règles de transparence ;
- la conformité de la réception, de l'ouverture, de l'évaluation et de l'attribution des marchés ;
- l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi ;
- la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente.

Les constats, opinions, risques et recommandations sont formulés sur la base des résultats issus des contrôles effectués, conformément à la méthodologie et outils d'évaluations présentés dans la section 4 du présent rapport.

6.2.2.1. Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des Dossiers d'Appel à la Concurrence (DAC) relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit ayant fait l'objet de mise en concurrence.

La synthèse consolidée des résultats des marchés sélectionnés se présente comme suit :

Tableau n°9 : Résultats de la vérification de la conformité du DAC

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut auditable	Résultat			Taux de performance
					% Respecté	% Partiellement respecté	% Non respecté	
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	Auditable	100	0	0	100%
F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	Auditable	100	0	0	100%
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	Auditable	100	0	0	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	Auditable	100	0	0	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	Auditable	100	0	0	100%
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	Auditable	100	0	0	100%
Taux de performance								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A6)

Opinion de l'auditeur :

Avec un **taux moyen de performance de 100%** pour l'ensemble des marchés audités, l'étape relative à la **conformité du dossier de sollicitation et de l'invitation à soumissionner** est jugée **très satisfaisante**. Tous les marchés ont obtenu un taux de performance de 100%.

6.2.2.2. Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des règles d'information et de transparence relatives aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés sélectionnés se présente comme suit :



Tableau n°10 : Résultats de la vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut auditable	Résultat			Taux de performance
					% Respecté	% Partiellement respecté	% Non respecté	
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	Auditable	100%	0	0	100%
F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	Auditable	100%	0	0	100%
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	Auditable	100%	0	0	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	Auditable	100%	0	0	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	Auditable	100%	0	0	100%
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	Auditable	100%	0	0	100%
Taux de performance								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A7)

Opinion de l'Auditeur :

*Avec un taux moyen de performance de **100%**, l'Autorité Contractante assure un niveau **Très satisfaisant** de transparence et de diffusion de l'information conformément à la réglementation en vigueur.*

6.2.2.3. Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité de la réception, de l'ouverture, de l'évaluation et de l'attribution des marchés relatifs aux marchés audités.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés audités se présente comme suit :



Tableau n°11 : Résultats de la vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut auditable	Résultat			Taux de performance
					% Respecté	% Partielle ment respecté	% Non respecté	
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	Auditable	100%	0	0	100%
F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	Auditable	100%	0	0	100%
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	Auditable	100%	0	0	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	Auditable	100%	0	0	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	Auditable	100%	0	0	100%
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	Auditable	100%	0	0	100%
Taux de performance								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A8)

Opinion de l'Auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **100%**, la conformité des étapes de réception, d'ouverture, d'évaluation et d'attribution des marchés est jugée **Très satisfaisante**.

6.2.2.4. Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi

La mission a procédé à l'évaluation de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi, relatifs aux marchés audités et pour lesquels ces avis sont requis.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés audités se présente comme suit :



Tableau n°12 : Résultats de la vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut auditabilité	Résultat			Taux de performance
					% Respecté	% Partiellement respecté	% Non respecté	
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	Auditable	100	0	0	100%
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	Auditable	100	0	0	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	Auditable	100	0	0	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	Auditable	100	0	0	100%
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	Auditable	100	0	0	100%
Taux de performance								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A9)

Opinion de l'Auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **100%**, l'évaluation de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi est jugée **très satisfaisante**.

6.2.2.5. Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats pour les six marchés audités se présente comme suit :



Tableau n°13 : Résultats de la vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut auditabilité	Résultat			Taux de performance
					% Respecté	% Partiellement respecté	% Non respecté	
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	Auditable	100%	0	0	100%
F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	Auditable	100%	0	0	100%
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	Auditable	100%	0	0	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	Auditable	100%	0	0	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	Auditable	100%	0	0	100%
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	Auditable	100%	0	0	100%
Taux de performance								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A10)

Opinion de l'Auditeur :

Avec un taux de performance de **100%**, le processus d'approbation par l'autorité compétente des marchés audités est **jugé très satisfaisante**.

6.2.2.6. Synthèse des résultats de la procédure de passation des marchés

Au terme de l'évaluation, la synthèse des résultats de la procédure de passation est présentée dans le tableau ci-dessous :



Tableau n°14 : Synthèse des résultats de la procédure de passation

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut auditable	Résultat					Taux de performance
					Vérification de la conformité du DAC et de l'invitation à soumissionner	Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence	Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés	Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi	Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente	
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	Auditable	100%	100%	100%	100%	100%	100%
F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	Auditable	100%	100%	100%	—	100%	100%
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	Auditable	100%	100%	100%	100%	100%	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	Auditable	100%	100%	100%	100%	100%	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	Auditable	100%	100%	100%	100%	100%	100%
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	Auditable	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de performance					100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Synthèse Passation)

Opinion de l'auditeur :

Le taux moyen global des marchés contrôlés est de **100%**. Avec ce taux, **la performance** suite à l'évaluation des étapes de la procédure de passation est jugée **"Très satisfaisante"**.

6.2.2.7. Vérification du respect des délais dans la passation des marchés

Le tableau ci-dessous synthétise le niveau de respect des délais pour chaque marché, en tenant compte de toutes les étapes de la procédure. Il inclut également la vérification du respect des deux délais obligatoires notamment délai de dépôt des offres et délais de recours



Tableau n°15 : Résultats de la vérification du respect des délais dans la passation des marchés

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Résultat 1			Respect des délais obligatoires	
				Total (Respecté)	% Respecté	Taux de performance	Délais de dépôt des offres	Délais d'attente de recours
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	6	100%	100%	100%	100%
F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	6	100%	100%	100%	100%
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	6	100%	100%	100%	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	6	100%	100%	100%	100%
	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	6	100%	100%	100%	100%
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	6	100%	100%	100%	100%
Taux moyen de performance					100%	100%	100%	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Synthèse Délai)

Opinion de l'Auditeur :

Avec un taux moyen de **100%**, le respect global des délais de procédure est **Très satisfaisant**. Le délai de dépôt des offres a obtenu une **performance très satisfaisante** avec un **taux de 100%** de même que le délai d'attente.

6.2.2.8. Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des marchés attribués par gré à gré relatifs aux marchés de travaux sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Les résultats de cette évaluation ont été synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°16 : Résultats de la vérification de la conformité des marchés de gré à gré

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut auditable	Résultat			Taux de performance
					% Respecté	% Partiellement respecté	% Non respecté	
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 782 900	MED	Auditable	100	0	0	100%
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 782 900	MED	Auditable	100	0	0	100%
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 783 200	MED	Auditable	100	0	0	100%
PI_DPAF_74929	Mise en place d'une plateforme de gestion du sous-secteur des enseignements maternel et primaire	212 400 000	MED	Auditable	100	0	0	100%
Taux de performance								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A12)

Opinion de l'Auditeur :

Avec un taux de **100%**, les quatre marchés audités attribués par gré à gré ont une performance **très satisfaisante**.

6.2.2.9. Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics du Bénin la mission a procédé à l'évaluation des **indices de collusion** dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

La synthèse des résultats, extraite de ce fichier, est présentée dans le tableau suivant :



Tableau n°17 : Résultats de la présence d'indices de collusion

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut auditable	Résultat			Indice global d'alerte
					% Elevée	% Moyenne	% Faible	
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	Auditable	0%	0%	100%	0%
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	Auditable	0%	0%	100%	0%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	Auditable	0%	0%	100%	0%
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	Auditable	0%	0%	100%	0%
Taux de performance								0%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A15)

Opinion de l'Auditeur :

*Avec un indice global d'alerte de **0%**, la procédure de passation des marchés audités ne présente aucun n'indice de collusion.*

6.2.2.10. Vérification de l'absence de conflit d'intérêt dans la procédure de passation

La mission a procédé à l'évaluation des indices de conflit d'intérêt dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

La synthèse des résultats, extraite de ce fichier, est présentée dans le tableau suivant :



Tableau 18 : Résultats de la vérification de l'absence de conflit d'intérêt

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut auditable	Résultat			Indice global d'alerte
					% Elevée	% Moyenne	% Faible	
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	Auditable	0%	0%	100%	0%
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	Auditable	0%	0%	100%	0%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	Auditable	0%	0%	100%	0%
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	Auditable	0%	0%	100%	0%
Taux de performance								0%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A16)

Opinion de l'Auditeur :

Avec un indice global d'alerte de 0 %, la procédure de passation des marchés audités ne présente pas d'indices de conflit d'intérêt.

6.2.2.11. Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés. Cette synthèse combine :

- le taux de performance de la procédure de passation par marché ;
- l'inscription du marché au PPM ;
- le respect du délai de dépôt des offres ;
- l'approbation du marché ;
- la conclusion sur la conformité du marché à l'étape de la procédure de sa passation prend en compte les quatre conditions cumulatives précédentes (**le marché est déclaré conforme, si le taux de performance est d'au moins de 80%, le marché est inscrit au PPM, le délai de dépôt des offres est respecté et le marché est approuvé**) ;
- l'appréciation de l'indice d'alerte de collusion ;
- l'appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt ;
- les motifs et impact des écarts constatés.

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditables :



Tableau n°19 : Évaluation finale de la conformité de la procédure de passation

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Taux de performance (Moyen)	Inscrit dans le PPM	Délais de dépôt des offres (Respecté ou non respecté)	Approbation des marchés "non ou oui"	Résultat			Observations (Motifs et impact des écarts)
								Conclusion (conforme ou non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	100%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indice d'alerte de collusion	Absence de conflit d'intérêt	—
F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	100%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indice d'alerte de collusion	Absence de conflit d'intérêt	—
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	100%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indice d'alerte de collusion	Absence de conflit d'intérêt	—
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	100%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indice d'alerte de collusion	Absence de conflit d'intérêt	—
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	100%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indice d'alerte de collusion	Absence de conflit d'intérêt	—
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	100%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indice d'alerte de collusion	Absence de conflit d'intérêt	—
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 782 900	MED	100%	Oui	NA	Oui	Conforme	Absence d'indice d'alerte de collusion	Absence de conflit d'intérêt	—
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 782 900	MED	100%	Oui	NA	Oui	Conforme	Absence d'indice d'alerte de collusion	Absence de conflit d'intérêt	—
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 783 200	MED	100%	Oui	NA	Oui	Conforme	Absence d'indice d'alerte de collusion	Absence de conflit d'intérêt	—
PI_DPAF_74929	Mise en place d'une plateforme de gestion du sous-secteur des enseignements maternel et primaire	212 400 000	MED	100%	Oui	NA	Oui	Conforme	Absence d'indice d'alerte de collusion	Absence de conflit d'intérêt	—

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A18)

Analyse quantitative :

Tous les dix (10) marchés audités ont été jugés conformes.

Analyse qualitative :

- les dix (10) marchés conformes ne présentent aucun écart,

Conclusion générale :

Les résultats montrent que tous les marchés sont auditables et conformes.

En résumé, la procédure de passation des marchés audités du MEMP **très satisfaisante** pour la période sous revue.

6.2.2.12. *Commentaire de l'autorité contractante sur la conclusion générale relative à la conformité de la procédure de passation*

La mission n'a pas reçu de commentaires du MEMP.

6.3 Évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés

Cette section vise à évaluer la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés, à travers deux volets complémentaires :

- la vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution (ordres de service, certificats de paiement, procès-verbaux de réception, garanties de bonne exécution, attestations d'assurance, etc.) ;
- l'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier.

L'objectif est d'apprécier la capacité de l'autorité contractante à encadrer de manière conforme l'exécution contractuelle, en se référant aux obligations réglementaires et contractuelles en vigueur.

6.2.3. *Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés*

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n°20 : Résultat de la vérification de la conformité de la gestion administrative

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut auditable	Résultat			Taux de performance
					% Respecté	% Partiellement respecté	% Non respecté	
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	Auditable	100%	0%	0%	100%
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	Auditable	100%	0%	0%	100%
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	Auditable	100%	0%	0%	100%
Taux de performance								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A11)

Opinion de l'Auditeur :

Le taux moyen de performance global est de **100%** traduisant une gestion administrative **très satisfaisante**.

6.2.4. Évaluation du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés

La mission a procédé à l'évaluation du respect des délais contractuels d'exécution pour chaque marché sélectionné, sur la base des dates extraites des documents collectés (ordre de service, procès-verbal de réception provisoire, contrat, informations spécifiques sur le changement des délais initialement prévus en cas d'ajournement ou de prise d'avenant relatif à la modification des délais, etc.).

Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus. Il présente, pour chaque marché, les données suivantes :

- la durée d'exécution contractuelle prévue ;
- la durée réellement observée déduction faite de la période d'ajournement ;
- le niveau de respect ou de dépassement des délais contractuels constaté. Et, le cas échéant, la présence d'avenants, de pénalités ou de justifications formelles.

Tableau n°21 : Résultat des résultats de l'évaluation du respect des délais contractuels

N° D'ordre	SIGMAP	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Durée contractuelle	Durée réelle	Respect des délais	Application de pénalité (oui ou non)	Observations (Conforme / Non conforme)
1	F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	90	90	Conforme	Non	-
2	F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	30	30	Conforme	Non	-
3	T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	90	90	Conforme	Non	-
4	T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 782 900	MED	1095	En cours			-
5	T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 782 900	MED	1095	En cours			-
6	T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 783 200	MED	1095	En cours			-
7	T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	90	90	Conforme	Non	-
8	T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	90	90	Conforme	Non	-
9	F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	180	180	Conforme	Non	-
10	PI_DPAF_74929	Mise en place d'une plateforme de gestion du sous-secteur des enseignements maternel et primaire	212 400 000	MED	180	180	Conforme	Non	-

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A19)

Opinion de l'auditeur :

Sur l'ensemble des marchés audités soit sept (7) marchés ont été exécutés dans les délais contractuels et soit trois (3) marchés sont en cours d'exécution.

Le respect des délais d'exécution des marchés est jugé **satisfaisante**.

6.2.5. *Appréciation finale de la gestion administrative et technique d'exécution*

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés. Cette synthèse combine :

- les taux de performance sur la gestion administrative par marché ;
- les motifs et impact des écarts constatés.
- la conclusion sur la conformité du marché à l'étape de la gestion administrative, technique prend en compte le taux de performance qui doit être d'au moins 80% pour déclarer un marché conforme.



Tableau N°22 : Évaluation finale de la conformité de la procédure de passation

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut Auditabilité (Auditable ou Non auditable)	Taux de performance (Moyen)	Résultat		Observations (Motifs et impact des écarts)
						Appréciation de la Performance (selon le barème)	Conclusion (conforme ou non conforme)	
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	Auditable	100%	Très satisfaisante	Conforme	—
F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	Auditable	100%	Très satisfaisante	Conforme	—
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	Auditable	100%	Très satisfaisante	Conforme	—
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	Auditable	100%	Très satisfaisante	Conforme	—
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	Auditable	100%	Très satisfaisante	Conforme	—
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	Auditable	100%	Très satisfaisante	Conforme	—
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 782 900	MED	Auditable	100%	Très satisfaisante	Conforme	—
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 782 900	MED	Auditable	100%	Très satisfaisante	Conforme	—
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 783 200	MED	Auditable	100%	Très satisfaisante	Conforme	—
PI_DPAF_74929	Mise en place d'une plateforme de gestion du sous-secteur des enseignements maternel et primaire	212 400 000	MED	Auditable	100%	Très satisfaisante	Conforme	—

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A20)

Analyse quantitative :

Tous les dix (10) marchés examinés respectent les exigences de conformité en matière de gestion administrative.

Conclusion générale :

La majorité des marchés audités montrent une conformité, sur le plan administratif.

6.2.6. Commentaire de l'autorité contractante (sur la conformité de la gestion administrative, technique et du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés)

La mission n'a pas reçu les commentaires du MEMP.

6.2.7. Vérification de la conformité de la gestion administrative particulière de l'exécution des marchés

Cette étape de vérification vise à apprécier la manière dont l'autorité contractante prend en charge ces situations particulières, en s'assurant du respect des procédures prévues par la réglementation en vigueur. Elle permet également d'évaluer sa capacité à gérer efficacement ces cas exceptionnels, tout en veillant à préserver la continuité des prestations et à encadrer les risques liés à l'exécution contractuelle.

6.2.7.1. Contrôle de la conformité dans la gestion des avenants

Ce contrôle vise à vérifier si les avenants respectent les conditions de fond et de forme prévues par la législation en vigueur, notamment en termes de justification, de seuils autorisés et de procédures d'approbation.

La mission a procédé à la vérification de la conformité des avenants conclus dans le cadre des marchés publics audités.

Au terme des diligences mises en œuvre, nous avons noté qu'aucun des marchés audités n'a fait objet d'avenant au cours de la période sous revue.

6.2.7.2. Vérification de la conformité dans la gestion des résiliations de marchés audités

La mission a procédé à la vérification de la conformité de la résiliation des marchés sélectionnés. Cette évaluation s'est appuyée sur les grilles de vérification de conformité, et a été renseignée dans le fichier Excel, sur la feuille normée intitulée « RESILIATION », annexée au présent rapport.

Au terme des diligences mises en œuvre, nous avons noté qu'aucun des marchés audités n'a fait objet de résiliation au cours de la période sous revue.

6.4 Appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution

L'appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution auditées repose sur la consolidation des résultats obtenus à l'issue de l'analyse des marchés sélectionnés. Elle permet de porter une opinion globale sur la régularité de chaque marché, à partir de deux axes d'évaluation complémentaires :

- **l'analyse de la procédure de passation**, depuis la planification des acquisitions jusqu'à l'attribution du marché, en tenant compte des modalités prévues dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- **l'évaluation de la procédure d'exécution des marchés (gestion administrative générale de l'exécution**, gestion administrative particulière de l'exécution et évaluation du niveau de respect des délais contractuels d'exécution des marchés publics), fondée sur les pièces justificatives et le déroulement contractuel.

Les résultats sont structurés dans un tableau récapitulatif, renseigné pour chaque marché audité, permettant d'identifier les marchés conformes, ceux présentant des irrégularités mineures ou majeures, ainsi que les observations associées.

Pour déclarer un marché définitivement conforme (pour tout le cycle de gestion), il faut que le marché soit conjointement conforme à l'étape de la procédure de passation et à l'étape de la procédure d'exécution.

Tableau 23 : Synthèse Résultats de l'appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Opinion de l'auditeur sur la procédure de passation (Conforme ou Non conforme)	Opinion de l'auditeur sur la Gestion administrative générale (Conforme ou Non conforme)	Conclusion générale (Conforme ou non conforme)	Observations (Motifs et impact des écarts)
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	—
F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	Conforme	Conforme	Conforme	—
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	—
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	Conforme	Conforme	Conforme	—
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	Conforme	Conforme	Conforme	—
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	Conforme	Conforme	Conforme	—
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 782 900	MED	Conforme	Conforme	Conforme	—
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 782 900	MED	Conforme	Conforme	Conforme	—
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 783 200	MED	Conforme	Conforme	Conforme	—
PI_DPAF_74929	Mise en place d'une plateforme de gestion du sous-secteur des enseignements maternel et primaire	212 400 000	MED	Conforme	Conforme	Conforme	—

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Appréciation globale)

Commentaire sur le Tableau de synthèse :

⇒ Marchés sélectionnés

Tous les marchés audités (soit **100%**) ont été jugés **conformes** à l'issue de l'analyse globale des procédures de **passation** et d'**exécution**.

⇒ Marchés passés par gré à gré

Les quatre (04) marchés passés par gré à gré audités, ont été jugé **conformes** aux conditions exceptionnelles de recours définies par la loi et aux conditions d'exécution.

En conclusion, le **niveau global de conformité** des procédures auditées est jugé **très satisfaisant**.

6.5 - Vérification de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes

La mise en œuvre effective des recommandations témoigne de la volonté de corriger les insuffisances relevées, de renforcer la conformité aux règles en vigueur et d'améliorer les performances de la commande publique.

La mission n'a pas reçu des rapports des précédentes mission d'audit de la part du Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire.

6.6 Vérification de la mise en œuvre des décisions de l'ARMP pour les marchés ayant fait l'objet de recours

La mission a évalué la mise en œuvre des décisions rendues par l'ARMP dans le cadre de marchés ayant fait l'objet de recours contentieux.

Les décisions examinées ont été obtenues auprès du commanditaire ou directement auprès de l'autorité contractante. L'auditeur a vérifié les suites données à chaque décision sur la base de documents justificatifs (lettres, procès-verbaux, DAO révisé, etc.) et d'entretiens réalisés sur le terrain. L'analyse a été renseignée dans le fichier Excel normé intitulé « **Mise en œuvre des décisions de l'ARMP** », annexé au présent rapport.

Au terme de nos travaux, nous n'avons pas eu connaissance au niveau du MEMP d'aucun marché ayant fait objet de recours au cours de l'exercice sous revu.

6.7 Vérification de la matérialité des marchés sélectionnés et, le cas échéant, d'autres marchés désignés

Le contrôle de la matérialité vise à vérifier l'existence physique, fonctionnelle ou documentaire des prestations financées sur les marchés audités. Cette étape permet de s'assurer que les biens, services ou ouvrages payés ont été effectivement livrés, réalisés ou exécutés conformément aux stipulations contractuelles.

La mission a procédé à la vérification de la matérialité des prestations relatives aux marchés sélectionnés, ainsi qu'à certains marchés additionnels expressément désignés par le commanditaire.

Cette vérification s'est fondée sur les éléments suivants :

- les documents contractuels (DAO, contrats, PV de réception, décomptes, etc.) ;
- les constats physiques réalisés sur site, ou les preuves documentées (photos, témoignages, rapports de mission de suivi, etc.) ;
- la concordance entre les prestations attendues et les prestations effectivement constatées.

Le tableau ci-après présente la synthèse des vérifications menées :

Tableau N°25 : Vérification de la matérialité des prestations

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Nature du Marché	Localisation du Bénéficiaire	Constat de matérialité	Conclusion
F_DPAF_74938	Acquisition de matériels et mobiliers au profit du MEMP (poursuite de la procédure de 2022, Lots 2 et 4)	52 427 400	DRP	Fournitures	MEMP	Satisfaisant	Conforme
F_JP6_74942	Acquisition des équipements et mobiliers au profit de l'Unité de Gestion du Projet Japon 6 et de certaines écoles.	9 870 700	DC	Fournitures	UGP/Japon 6	Satisfaisant	Conforme
T_JP6_74927	Réalisation de clôtures des écoles en bordure de voie	32 016 628	DRP	Travaux	Conforme	Satisfaisant	Conforme
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	28 992 170	AOO	Travaux	Bénéficiaires	Satisfaisant	Conforme
T_JP6_74927	Travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet JAPON 6 (Poursuite de la procédure 2022)	30 659 652	AOO	Travaux	Bénéficiaires	Satisfaisant	Conforme
F_DPAF_83976	Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 3 : Acquisition de matériels pédagogiques. [Poursuite de la procédure de 2020]	52 086 026	AOO	Fournitures	Bénéficiaires	Satisfaisant	Conforme
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 782 900	MED	Travaux	les documents sont distribués aux structures bénéficiaire	Satisfaisant	Conforme
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 782 900	MED	Travaux	les documents sont distribués aux structures bénéficiaire	Satisfaisant	Conforme
T_JP6_74927	Réalisation des cahiers d'activités de français, de mathématiques et des livrets de lecture initiale des classes de CI et CP (accords-cadres sur trois (3) ans).	1 688 783 200	MED	Travaux	les documents sont distribués aux structures bénéficiaire	Satisfaisant	Conforme
PI_DPAF_74929	Mise en place d'une plateforme de gestion du sous-secteur des enseignements maternel et primaire	212 400 000	MED	prestation intellectuelle	MEMP	Satisfaisant	Conforme

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Matérialité)

7. CONCLUSION

Conformément aux Termes de Références et aux textes juridiques à valeur législative et réglementaires en vigueur, applicables aux différents marchés audités au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), une revue des marchés échantillonnés a été réalisée au niveau de l'autorité contractante.

S'inscrivant dans une logique de contrôle a posteriori de la régularité des procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés passés en 2023, cette revue avait pour objectif d'identifier les dysfonctionnements ainsi que leurs conséquences, et de proposer des mesures correctives appropriées. Globalement, l'analyse du système de passation et de contrôle des marchés publics au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) révèle que des efforts ont été consentis par les acteurs pour assurer, dans la mesure du possible, le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Nous espérons que la mise en œuvre de nos recommandations contribuera à améliorer le système de passation des marchés au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire pour les prochains exercices. Une gestion optimale des marchés nécessitera que les recommandations de la mission soient appliquées dans leur intégralité, afin d'assurer une plus grande performance, efficacité et transparence dans les procédures de passation, d'exécution, de règlement et de contrôle des marchés publics au sein du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP).

8. ANNEXES

Annexe 1 : Liste de présence de restitution

Annexe 2 : Procès-verbal de la séance de restitution

Annexe 3 : Liste de la documentation à apprêter par l'Autorité contractante

Annexe 4 : Liste des marchés sélectionnés

Annexe 1 : Liste de présence de restitution





LISTE DE PRESENCE DES SEANCES

RECRUTEMENT DE CABINETS OU FIRMES POUR LA REALISATION DES AUDITS TECHNIQUES INDEPENDANTS DES MARCHES PUBLICS - LOT 1 : AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Autorité Contractante : Ministère des Enseignements Maternel et Primaire

Date : 08/10/2025

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION/POSTE	CONTACT ET MAIL	ENGAGEMENT
1	TONI Blandine	SECRETAIRAT PRMP	SECRETAIRE	critaunblaudine@gmail 01 97 89 79 31	
2	M. Emmanuel K. MABRO	PRMP MEM	PRMP	emmanuel.mabro@gmail.com 01 97 23 88 33	
3	HESSOL B.L. Lougbebo	BELMAG-EST	Auditeur.	oungbebo@gmail.com 01 96 34 88 26	
4	HOUNGBE D. M. Benoit	BELMAG Sand Elevé	Auditeur	houngbemad@gmail.com 01 98 10 28 77	
5	FACHINA Aoual Alao	BELMAG Sand Elevé	Auditeur junior	alaofachina@gmail.com 01 53 11 00 22	
6					

TEL : (229) 95 19 07 57 / 21 32 47 46 - 03 BP 1678 Cotonou

Annexe 2 : Procès-verbal de la séance de restitution



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RESTITUTION DE LA MISSION D'AUDIT

**MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS DE DIFFERENTES
AUTORITES CONTRATANTES AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2023**

Commanditaire de la mission : Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

Consultant : Groupement BELMAG SARL- EVEREST EXPERTISES ASSOCIES

Autorité Contractante concernée : **MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
MATERNELS ET PRIMAIRES**

L'an deux mil vingt et cinq et le mardi 09 décembre à 09 h 45 minutes a eu lieu au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère des enseignements maternels et primaires, la séance de restitution de la mission d'audit de conformité des marchés publics passés au titre de l'exercice budgétaire 2023 au niveau de l'Autorité contractante susmentionnée.

Cette séance de restitution qui est une exigence des Termes de Référence de la mission d'audit commanditée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) au consultant indépendant mandaté a pour objectif non seulement de partager avec les responsables concernés de l'Autorité Contractante, le point des constats faits au cours de la revue de conformité et de matérialité des procédures de passation et d'exécution par la mission, mais aussi de recueillir de la part de l'autorité contractante les contres observations.

Présidée par Monsieur IMOROU K. Emmanuel, PRMP/MEMP, la séance a connu la participation effective des acteurs de la chaîne de passation de l'autorité contractante auditée ainsi que de **l'équipe des auditeurs**.

Au cours de cette séance, le point des marchés audités et les observations d'ordre général retraçant les points positifs et négatifs ont été partagées par l'équipe d'audit aux représentants de l'autorité contractante présente.

La liste de présence de la séance ainsi que la fiche de synthèse regroupant le point de l'échantillonnage fait et les observations d'ordre générale et spécifique sont jointes au présent procès-verbal.

La séance a pris fin à 10 heures 15 minute précises.

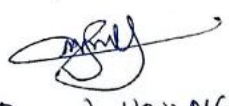
Ont signé :


H. Emmanuel K. IMOROU


Vangelas HESSOU


Awa A. FACHINA


Blandine TONI


Benoit HOUNGREDJI

SYNTHESE DES OBSERVATIONS AUDIT DES MARCHES PUBLICS
GESTION 2023 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MATERNELS ET
PRIMAIRES

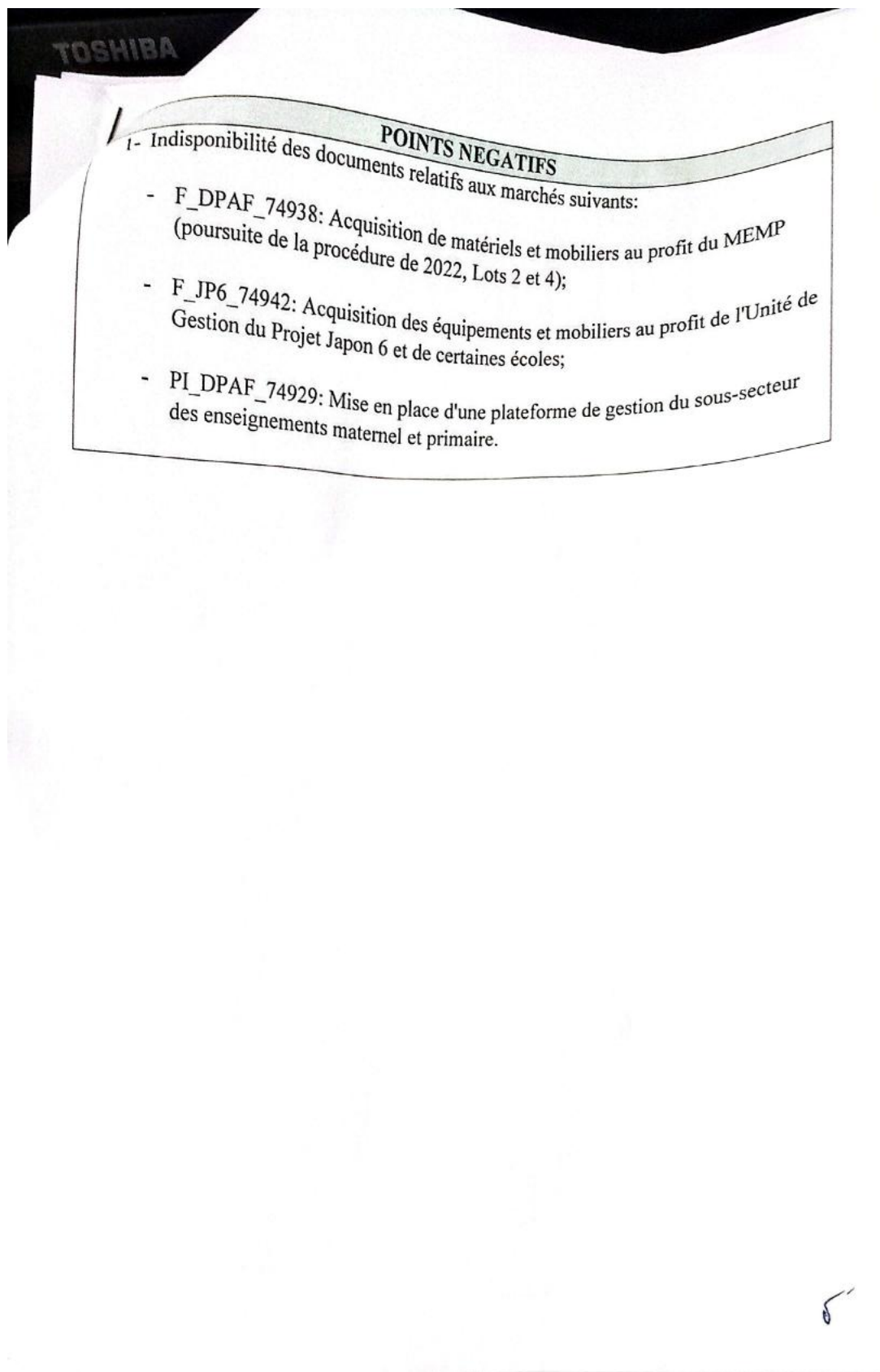
La mission a passé en revue au total dix (10) marchés dont :

Modes de passation	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
Appel d'offre ouvert national	3	111 737 848
Demande de cotation	1	9 870 700
Demande de renseignement	2	84 444 028
Entente direct	4	5 278 749 000
Total	10	5 484 801 576

Les observations d'ordre générales faites par la mission, de revue se présentent comme suit :

Observations générales

Observations Générales
POINTS POSITIFS
1- Le respect des différentes phases des procédures de passation des marchés;
2- Le respect des délais de passation;
3- La mise en place régulière de la COE dans le respect des exigences réglementaires
4- L'implication des différents organes de contrôle dans le respect des seuils
5- Respect des Dossiers type d'appel à Concurrence
6- L'obtention des autorisations requises pour la mise en oeuvre des procédures exceptionnelles
7- Présence de preuve de réservation des crédits avant l'approbation des marchés;



Annexe 3 : Liste des documents à apprêter par chaque
Autorité contractante





AUDITS TECHNIQUES INDEPENDANTS DES MARCHES PUBLICS – LOT 1 : AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Liste des documents requis

N°	PIECES ATTENDUES
Pièces d'ordre général	
1	Acte de nomination des membres de la CCMP
2	Acte de nomination du Chef CCMP
3	Acte portant AOF de la CCMP
4	Acte de nomination de la PRMP
5	Acte portant AOF de la PRMP
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP
7	Acte portant AOF du SP-PRMP
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés
14	Registre spécial de dépôt des offres
15	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés
16	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés
17	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)
18	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés
19	Preuve de transmission des rapports par le Chef Cellule à l'autorité de contractante
20	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières
21	La balance générale des comptes et grand livre des comptes fournisseurs pour les institutions, les sociétés, les agences, et autres établissements publics ii. Le compte administratif, le compte de gestion du receveur et le rapport d'exécution budgétaire pour les communes iii. Les états des engagements (DPAF) au titre de l'exercice sous revue pour les ministères
22	Listes des DAO lancés au cours des exercices 2022 et 2023 dont la procédure n'a pas abouti
23	Tout document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières
24	Manuel de procédures de la structure le cas échéant
Pièces spécifiques à chaque marché pour la procédure de passation	
25	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence
26	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur



27	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
28	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
29	Liste d'émargement des candidats ayant retiré le DAO
30	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial
31	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED
32	PV d'ouverture des offres
33	Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres
34	Preuve de publication des PV d'ouverture des offres
35	Déclaration de l'AC en cas d'infructuosité de l'appel d'offre le cas échéant
36	Avis de l'organe de contrôle compétent avant la déclaration d'infructuosité par l'AC si marché relancé
	Preuve de publication de la déclaration d'infructuosité si marché relancé
37	Le PV de délibération de la COE avec la liste de présence des membres présents à ladite séance. Il est signé par au moins 3/5 des membres de la COE.
38	PV d'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation
39	Rapport d'évaluation sanctionnant les travaux de la COE
40	ANO sur le rapport d'évaluation par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
41	PV d'attribution provisoire
42	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire
43	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI
44	Courriers d'information aux soumissionnaires non retenus
45	Avis d'attribution définitive
46	Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive
47	Marché signé, approuvé et enregistré
48	ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
49	Bon de commande ou marchés subséquents en cas d'accord-cadre
50	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCCP ou du bailleur en cas de financement extérieur
51	Acte de mise en place de la commission de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive) des marchés
52	Avis de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ou de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) le cas échéant pour l'arrêt de la procédure
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles pour la procédure de passation	
53	Rapport spécial validé par la commission de contrôle de l'autorité contractante pour les Ententes Directes (ED)
54	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la DNCMP (entente directe, appel d'offres restreint)
55	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR, l'ED ou la DRP restreinte élaborée par l'AC
56	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint, DRP restreinte) Article 33 et 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
57	Lettres d'invitation à soumissionner déchargées (avec Accusé de réception) pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations) avec les décharges de fournisseurs consultés
58	Preuve de transmission du marché conclu par entente directe (ED) à l'ARMP pour information
59	Preuve de transmission à la DNCMP des marchés de gré à gré ou ED autorisé en Conseil des Ministres
60	Accusé de réception des fournisseurs consultés des lettres de consultation restreinte (appel d'offres restreint, demandes de cotations)

	
61	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants
62	Preuve de libération de la garantie de l'offre des différentes soumissions rejetées
63	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCCP ou du bailleur en cas de financement extérieur
Pièces spécifiques à chaque marché pour l'exécution administratif des marchés	
64	Ordre de démarrage du service (OS)
65	Caution de l'avance de démarrage
66	Caution de bonne exécution prévue dans le Cahier de charges hors DC et PI
67	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives)
68	Caution de bonne exécution prévue dans le Cahier de charges hors DC et PI
69	Preuves de paiement (mandats, remises de chèques, ordres de virements)
70	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive
71	Avis de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ou la lettre de demande du titulaire du marché pour la résiliation du contrat, le cas échéant
72	Avis de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) pour les avenants au contrat, le cas échéant
Pièces spécifiques à chaque marché pour l'exécution technique des marchés	
73	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux
74	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage) pour les marchés de travaux
75	Preuve d'existence d'un contrôleur permanent pour la surveillance des travaux (maître d'œuvre)
76	PVs / Rapports de réception des corps d'état pour les marchés de travaux ou Procès-verbaux de réception technique intermédiaire (si applicable dans les contrats à tranches ou à phases techniques)
77	Plans de recollement pour les marchés de travaux
78	PV de réunion de chantier pour les marchés de travaux
79	Le journal de chantier est disponible et tenu à jour sur le chantier en permanence ou Main courante du chantier ou registre des visites du maître d'ouvrage / maître d'œuvre
80	Rapports de contrôle/suivi conformément aux clauses contractuelles
81	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle pour les marchés de travaux
	PV de pré-réception technique s'il y a lieu
82	PV de réception provisoire et définitif
	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison
83	Rapports (livrables) validés pour les PI
84	Procès-verbal de mise en service (pour les équipements techniques, installations ou logiciels) : Pour les marchés de fournitures et services
85	Certificat de conformité technique / Attestation de garantie (équipements spécialisés) si applicable
86	Mise à disposition officielle du livrable (note de transmission ou rapport de dépôt) : PI
87	Registre ou fiche de stock des matières retraçant les entrées de biens et les sorties
	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières

Annexe 4 : Liste des marchés sélectionnés

